



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-221020-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020
--	--

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 14 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents23

Nombre de conseillers votants.....28

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. André DESPLAT, Mme Nathalie BERTON, Mme Delphine COSSON, Adjoints,

M. Patrice GARNIER, Mme ABRIOUX Hélène, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Alain BERTRAM, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, M. Sébastien HARAULT, Mme Dominique GENTY, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Mélanie SAUVAGE, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, M. Jean-François LEBOURG, Mme Flore MASSICARD, M. Jacques TOUPIN, Mme Nora ZENATI, M. Guiseppe PETITTO, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Eric DELHOMMAIS, M. Jean-Jacques MOUROT, Mme Aurélie PROUIN, Mme Madalena AFONSO, M. Pascal SIMON, M. Maxime FUSEAU.

Ont donné pouvoir :

M. Eric DELHOMMAIS	à Mme Nathalie BERTON.
M. Jean-Jacques MOUROT	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Aurélie PROUIN	à M. Sébastien HARAULT
Mme Madalena AFONSO	à Mme Maryse ROUSSEAU
M. Maxime FUSEAU	à M. Jean-François LEBOURG

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 par 25 voix pour et 3 abstentions.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 8 septembre au 14 octobre 2020. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Exercice des mandats locaux

1. Remboursement des frais de déplacement applicables aux élus dans le cadre de leur mandat

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-18-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de prise en charge des frais de déplacement applicables aux élus dans le cadre de leur mandat dans les conditions ci-dessus décrites,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus municipaux,
- **DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Exercice des mandats locaux

2. Droit à la Formation des élus Municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.
- **PRECISE** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - Agrément des organismes de formations ;
 - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
 - Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- **DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

FINANCES LOCALES - Décisions Budgétaires

3. Autorisation de programme et crédits de paiement n°11 du budget général pour l'opération n°404 – Rue de Tours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération n°404 – Rue de Tours selon le tableau ci-joint :

NFAP	N° Opér	Autorisation de programme			Crédits de paiements					Total général crédits de paiements			
		Description	AP votée y compris ajustements	Révision de IAP	Total AP ajusté	2016	2017	2018	2019	2020	articles	Libelle	Montant
11	404	Rue de Tours	1 458 800,00	-80 000,00	1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	106 430,75	61 390,08	2315	Instal	1 156 174,76
								42 399,06	180 226,18	2041582	Subv	222 625,24	
		DEPENS	1 458 800,00	-80 000,00	1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	241 616,26			1 378 800,00
											1341	DETR	-
								750 000,00			1641	ENPR	750 000,00
						35 706,72	45 516,96	157 130,25	148 829,81	241 616,26	021	AUTO	628 800,00
		RECET	1 458 800,00	-80 000,00	1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	241 616,26			1 378 800,00

4. Autorisation de programme et crédits de paiement n°12 du budget général pour l'opération n°407 – Vestiaires du Gymnase

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions :

VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

- **DECIDE** d'ajuster le montant des crédits de paiement de l'opération n°407 – vestiaire du Gymnase selon le tableau ci joint

N° AP	N° Opération	Autorisation de programme			Crédits de paiements					Total général crédits de paiements			
		Description	AP votée y compris ajustements	Révision de IAP	Total AP ajusté	2016	2017	2018	2019	2020	articles	Libelle	Montant
11	404	Rue de Tours	1 458 800,00	-80 000,00	1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	106 430,75 42 399,06	61 390,08 180 226,18	2315 2041582	Instal Subv	1 156 174,76 222 625,24 .
		DEPENS	1 458 800,00	-80 000,00	1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	241 616,26			1 378 800,00
											1341	DETR	.
								750 000,00			1641	EMPR	750 000,00
						35 706,72	45 516,96	157 130,25	148 829,81	241 616,26	021	AUTO	628 800,00
		RECET	1 458 800,00	-80 000,00	1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	241 616,26			1 378 800,00

5. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

VU la délibération N°de121218-03 du 12 décembre 2018 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'aménagements de Voies Douces

- **DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°408 – Aménagements des bords de Voies Douces comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme				Nouvelle répartition des crédits de paiement votée par le Conseil Municipal			Total général crédits de paiements		
		Description	AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision de l'AP	Total AP ajustée	2018	2019	2020	articles	Libellé	Montant
13	408	Aménagement de Voies Douces	728 068,00	65 000,00	793 068,00	6 180,00	347 625,54 10 208,47 18 741,60	340 312,39 70 000,00	2315 2041582 2128	Voirie Subvention d'é Autres aména	694 117,93 80 208,47 18 741,60 -
		DEPENSES	728 068,00	65 000,00	793 068,00	6 180,00	376 575,61	410 312,39			793 068,00
						6 180,00	376 575,61	410 312,39	1641 021	EMPRUNT AUTOFIN	- 793 068,00
		RECETTES	728 068,00	65 000,00	793 068,00	6 180,00	376 575,61	410 312,39			793 068,00

6. Autorisation de programme et crédits de paiement n°15 du budget général pour l'opération n°401 Aménagement de la Gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

- **DECIDE** d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'opération n°401 –Aménagement de la Gare selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	2021	articles	Libellé	Montant
15	401	Aménagement de la Gare	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	2313	Constructions	100 000,00
		DEPENSES	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00			100 000,00
					0,00	100 000,00	1641 021	EMPRUNT AUTOFIN	100 000,00
		RECETTES	100 000,00	0,00	0,00	0,00			100 000,00

7. Autorisation de programme et crédits de paiement n°16 du budget général pour l'opération n°410 Création d'une Aire de jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

- **DECIDE** d'actualiser le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement de l'opération n°410 –Création d'une aire de jeux selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme				Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant voté par le CMyc ajustements antérieurs	Révision	Montant actualisé de IAP	2019	2020	2021	articles	Libellé	Montant
16	410	Aménagement d'une aire de jeux	300 000,00	90 000,00	390 000,00	0,00	370 000,00	20 000,00	2313	Constructions	390 000,00
		DEPENSES	300 000,00	90 000,00	390 000,00	0,00	370 000,00	20 000,00			390 000,00
							60 534,00		1323	F2D	60 534,00
						0,00	309 466,00	20 000,00	021	AUTOFIN	329 466,00
		RECETTES	300 000,00	90 000,00	390 000,00	0,00	370 000,00	20 000,00			390 000,00

8. Autorisation de programme et crédits de paiement n°17 du budget général pour l'opération n°416 Aménagements urbains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°416 – Aménagements urbains selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme				Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant voté par le CM y compris ajustements antérieurs	Révision	Montant révisé de l'AP	2019	2020	articles	Libellé	Montant
17	416	Aménagements urbains	185 612,40	5 000,00	190 612,40	1 878,00	0,00	2031	Frais d'étude	1 878,00
						0,00	88 000,00	2151	Réseaux de voirie	88 000,00
						5 890,74	74 800,00	2152	Installations de voirie	80 690,74
						2 247,96	0,00	2184	Mobilier	2 247,96
						17 395,70	400,00	2188	Autres immobilisations	17 795,70
		DEPENSES	185 612,40	5 000,00	190 612,40	27 412,40	163 200,00			190 612,40
						27 412,40	163 200,00	1641	EMPRUNT	
		RECETTES	185 612,40	5 000,00	190 612,40	27 412,40	163 200,00	021	AUTOFIN	190 612,40
										190 612,40

9. Décision budgétaire modificative n°1/2020 du Budget Principal

Madame Josiane LE BRONEC, Adjointe, présente à l'assemblée les augmentations et virements de crédits ci-après, objet de la présente décision budgétaire modificative n°1/2020 du budget principal.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Fonction M14	Montant	Nature article
023	023	01	121 911,00	Virement à la section d'investissement
Total chapitre 023			121 911,00	Virement à la section d'investissement
67	673	020	10 000,00	Annulation de titre sur exercice antérieur
Total chapitre 67			10 000,00	Charges à caractère général
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			131 911,00	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Fonction M14	Montant	Nature article
70	70632	413	6 200,00	Redevance à caractère de loisirs
Total chapitre 70			6 200,00	Produits des services, du domaine
73	73223	01	8 279,00	FPIC
73	7381	01	90 000,00	TADE
Total chapitre 73			98 279,00	Impôts et taxes
74	744	01	2 235,00	FCTVA
74	74834	01	2 238,00	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières
74	74835	01	2 959,00	Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
Total chapitre 74			7 432,00	Dotations et participations
013	6419	020	5 000,00	Remboursement rémunérations personnel
013	6419	211	5 000,00	Remboursement rémunérations personnel
013	6419	112	10 000,00	Remboursement rémunérations personnel
Total chapitre 013			20 000,00	Atténuations de charges
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			131 911,00	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Fonction M14	Montant	Nature article
10	10226	01	10 000.00	TAM
Total chapitre 10			10 000.00	Dotations
204	2041582	814	15 700.00	Subventions investissement-groupements de collectivités -Bâtiments et installations
Total chapitre 204			15 700.00	Subventions d'équipement versées
20	2031	822	5 000.00	Frais d'études
Total chapitre 20			5 000.00	
21	21318	94	30 000.00	Autres bâtiment public
21	2151	822	220 195.00	Réseaux de voirie
21	2152	112	2 930.00	Installations de voirie
21	2183	020	3 600.00	Matériel de bureau et informatique
21	2183	112	1 375.00	Matériel de bureau et informatique
Total chapitre 21			258 100.00	Immobilisations corporelles
396	2183	020	9 100.00	Matériel de bureau et informatique
396	2188	020	-1 000.00	Autres immobilisations corporelles
Total chapitre 396			8 100.00	Opération 396 CTM
400	2315	822	35 000.00	Installations, matériel et outillage technique
Total chapitre 400			35 000.00	Opération 400 : Rue du 11 Novembre-Rue du Vallon
401	2313	71	-50 000.00	Constructions
Total chapitre 401			-50 000.00	Opération 401 : Aménagement de la Gare
404	2315	822	-80 000.00	Installations, matériel et outillage technique
Total chapitre 404			-80 000.00	Opération 404 : Rue de Tours
407	2313	411	-500 000.00	Constructions
Total chapitre 407			-500 000.00	Opération 407 : Aménagement du gymnase
408	2041582	814	50 000.00	Subventions investissement-groupements de collectivités -Bâtiments et installations
408	2315	822	15 000.00	Installations, matériel et outillage technique
Total chapitre 408			65 000.00	
409	2315	822	250 000.00	Installations, matériel et outillage technique
Total chapitre 409			250 000.00	Opération 409 : Rue de Tours-Le Pavillon
410	2318	822	90 000.00	Autres immobilisations corporelles
Total chapitre 410			90 000.00	Opération 410 : Aire de Jeux
411	21318	422	9 500.00	Autres bâtiments publics
Total chapitre 411			9 500.00	Opération 411 : Salle des Fêtes
413	2183	211	1 400.00	Matériel de bureau et informatique
Total chapitre 413			1 400.00	Opération 413 : Ecole Maternelle Les Sources
414	21312	212	17 418.00	Bâtiments scolaires
414	2183	212	-2 400.00	Matériel de bureau et informatique
Total chapitre 414			15 018.00	Opération 414 Ecole Elémentaire Joseph BOURREAU
415	21318	251	7 050.00	Autres bâtiments publics
415	2188	251	-15 000.00	Autres immobilisations corporelles
Total chapitre 415			-7 950.00	Opération 415 : Restaurant Scolaire
416	2152	820	5 000.00	Installations de voirie
Total chapitre 416			5 000.00	Opération 416 : Aménagements urbains
417	2128	414	80 000.00	Autres agencements et aménagements
Total chapitre 417			80 000.00	Opération 417 : Espace Fitness
418	2188	112	30 000.00	Autres immobilisations corporelles
Total chapitre 418			30 000.00	Opération 418 : Sécurité
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			239 868.00	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Fonction M14	Montant	Nature article
021	021	01	121 911.00	Virement de la section de fonctionnement
Total chapitre 021			121 911.00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
10	10222	01	3 140.00	FCTVA
10	10226	01	10 000.00	TAM
Total chapitre 10			13 140.00	Dotations, fonds divers et réserves
13	13151	020	4 136.00	Subvention d'investissement transférable GFP de rattachement
13	1317	020	16 640.00	Budget communautaire et fonds structurels
Total chapitre 13			20 776.00	Subventions d'investissement
16	1641	01	84 041.00	Emprunts en euros
Total chapitre 16			84 041.00	Emprunts et dettes assimilées
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			239 868.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
- **VOTE** les augmentations et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°1/2020 du budget principal.
- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme LE BRONEC, Adjointe Déléguée, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- **DIT** que le budget de l'exercice 2020 ainsi modifié se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépense : 7 119 761.02€

Recettes : 7 119 761.02€

Section d'investissement :

Dépenses : 5 496 233.23€

Recettes : 5 496 233.23€

10. Vie associative, Sports, Culture : Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

- **Association Française contre les Myopathies** : subvention de fonctionnement de 550,00 euros correspondant au Téléthon de l'année 2020.

Les crédits pour les subventions de fonctionnement seront inscrits à l'article 6574 fonction 025 du budget de la ville.

11. Versement d'une subvention d'équipement à une association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 2154.00€ à l'association Gymnastique Sportive d'Esvres,
- **ACCEPTE** le versement d'un fonds de concours à la Ville par le Collège Georges BRASSENS dans le cadre du financement de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget-chapitre 204 pour ce qui concerne la subvention versée.

QUESTIONS DIVERSES

Esvres sur Indre, le 28 octobre 2020

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT

